



# Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche, le 12 avril 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et deux, le 12 avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Hamy, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

1. M. Michel Hamy, Maire
2. M. Guy Bègue, premier adjoint
3. Mme Françoise Dufossé, deuxième adjoint
4. M. Martial Stoup, troisième adjoint
5. Mme Isabelle Carbonnier, quatrième adjoint
6. M. Francis Guilbert, cinquième adjoint
7. Mme Marie-Noëlle Huchon, sixième adjoint
8. M. Joël Granger CMD1
9. M. Patrick Vallière, CMD2
10. Mme Joëlle Caron, CMD3
11. M. Alain Cammas, CMD4
12. Mme Annie Walgraef
13. Mme Véronique Hennis
14. M. Arnaud Wallet
15. Mme Liliane Allemand
17. M. Jérôme Lebreton
18. Mme Barbara Bauduin
19. M. Stéphane Fauquet
20. Mme Michèle Férand
21. M. Jean-Claude Drollet
22. Mme Dominique Descamps



### ETAI(EN)T EXCUSE(S) :

16. Mme Fabienne Farley (pouvoir à Mme Descamps)

### ETAI(EN)T ABSENT(S) :

23. M. Stéphane Godefroy

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle Carbonnier

---

Subventions ordinaires de l'année 2022.

---

13 MAI 2022

► Séance du 12 avril 2022 ► DELIB 2022.04.12-05 \ FIN \ subv

**Subventions ordinaires aux associations pour l'année 2022.**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la séance du Conseil Municipal durant laquelle se déroule le vote du budget primitif est également le moment opportun pour décider des attributions de subventions ordinaires de fonctionnement aux associations.

L'Adjoint en charge des finances informe alors l'Assemblée de toutes les demandes de subventions dont la municipalité a été saisie. Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions reprises dans le tableau ci-joint au titre des subventions ordinaires de l'exercice 2022 :

► **ANNEXE** : tableau des subventions année 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le tableau des subventions ordinaires de l'année 2022. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget général de la commune.

Les subventions sont adoptées par 21 présents, 1 pouvoir, 0 abstention soit 22 voix exprimées réparties comme suit : POUR=22 / CONTRE=0.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. La présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

## VOTE

Présents physiquement	: <u>21</u>
Procuration	: <u>1</u>
Abstentions	: <u>0</u>
Voix exprimées	: <u>22</u>
Pour	: <u>22</u>
Contre	: <u>0</u>

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel HAMY.



# ANNEXE.

Un peu été annexé à  
la délib. 2022.04.12-05

Le Maire,  
H. HAMY.

CM 12 avril 2022 / annexe délib 2022.04.12-05

## BUDGET 2022 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

N°	Nom Association	Subventions soumises au VOTE :				
			Pour	Contre	Abs.	Obs.
1	1001' temps'danse	18 000.00 €	22	0	0	
2	SCC Football	32 300.00 €	22	0	0	
3	Amicale Laïque Basket	32 000.00 €	22	0	0	
4	Coquelles Tennis de table	5 100.00 €	22	0	0	
5	ACC-Cyclistes	6 000.00 €	22	0	0	
6	Blanc Nez Triathlon	4 500.00 €	22	0	0	
7	Coquelles Judo	1 920.00 €	22	0	0	
8	Gym volontaire Coquelles	2 100.00 €	22	0	0	
9	Sect. Gym Pont du Leu	1 050.00 €	22	0	0	
10	Oxygène	2 600.00 €	22	0	1	
11	GAPAC GR.ACTIV.PHYSIQ.ADAPT.CQL	2 600.00 €	22	0	0	
12	Tennis club de Coquelles	700.00 €	22	0	0	
13	Randonneurs Coquellois	700.00 €	22	0	0	
14	Forme Impact	1 000.00 €	22	0	0	
15	La Fanny Coquelloise	3 550.00 €	22	0	0	
16	Le Trèfle à 4 feuilles	2 500.00 €	22	0	0	
17	Les peintres du Moulin	2 500.00 €	22	0	2	
18	Blue Note Big Band	13 900.00 €	22	0	0	
19	Coquelles Accordéon Club	750.00 €	22	0	0	
20	Asso informatique Coquelles	3 000.00 €	22	0	0	
21	De bric et de broc company	1 000.00 €	22	0	0	
22	Rêve et féerie	1 250.00 €	22	0	0	
23	Coquelles en scrap	540.00 €	22	0	0	
24	ABEC	8 000.00 €	22	0	0	
25	Jeunesse d'Opale	5 000.00 €	22	0	2	
26	Amicale Coquelloise	5 000.00 €	22	0	0	
27	Les Anciens d'Eurotunnel	2 000.00 €	22	0	0	
28	Asso Nature Propre 62	2 500.00 €	22	0	0	
29	Asso Les Jouets de Mon Enfance	800.00 €	22	0	0	
30	MAES PAUL TENNIS	300.00 €	22	0	0	
31	Crèche multi accueil (delib 24 nov 2021)	230 000.00 €	22	0	0	
32	Jardins enfants (delib 24 nov 2021)	120 000.00 €	22	0	0	
33	RAM (delib 24 nov 2021)	14 600.00 €	22	0	0	
TOTAL :		527 760.00 €				

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le  
13 MAI 2022

ANNEXE.

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

13 MAI 2022